

Monsieur le Président, on dirait que le *motto* de ceux qui acceptent ou refusent les requérants immigrants dans les autres pays, à l'extérieur du Canada, est non. Ensuite, on décide et on analyse.

Cela me fait penser à une anecdote. Avant que je fasse de la politique j'étais courtier en assurances et lorsqu'on appelait les compagnies pour des réclamations, au lieu de vous dire: Allo, oui, ou bonjour. On vous disait: Non, on ne paye pas! Cela me fait exactement penser à la même chose. Déjà ils ont décidé, avant qu'on puisse faire quoi que ce soit ou que le requérant n'ait pu donner les raisons pour lesquelles il voudrait venir habiter au Canada

Si nous facilitons l'entrée sans pour cela laisser passer toute personne qui pourrait demander de venir s'établir au Canada, si on augmentait le quota de 250 000 à 300 000 personnes par année, nous pourrions changer ou augmenter les catégories, les réfugiés dans les camps, la réunification familiale, l'immigrant indépendant, l'immigrant entrepreneur, *etc.* et, en ajoutant ainsi, je suis convaincu que pour ceux qui essaient d'entrer illégalement au Canada en se servant du système d'asile politique, le processus de la Convention de Genève n'existera pas, car ils pourraient demander à venir s'établir au Canada comme immigrants légaux.

Je vous remercie de me signaler l'heure, monsieur le Président, je continuerai après le dîner.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES PRODUITS DANGEREUX

LA PRÉSENCE DE DIOXINE DANS LE PAPIER

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, cette semaine, on a fait état de la découverte de traces de dioxine, produit chimique dangereux, dans un grand nombre de produits du papier dont des couches jetables, des emballages d'aliments, des serviettes, des mouchoirs de papier et du papier utilisé dans les bureaux.

L'industrie américaine du papier et l'Agence américaine de protection de l'environnement connaissaient l'existence du problème depuis 18 mois mais n'ont rien révélé au public. David Paavila, porte-parole de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, a déclaré que la contamination par les dioxines avait été constatée dans des usines canadiennes il y a plusieurs années.

Les dioxines ne sont pas éliminées de la pâte lavée selon la méthode traditionnelle avec des agents chlorés de blanchiment. Cependant, le blanchiment à l'oxygène qui est maintenant d'usage courant en Europe, réduit les risques de contamination

Article 21 du Règlement

et selon certains spécialistes, il réduirait même les coûts de production. La santé des Canadiens est menacée inutilement. J'exhorte le gouvernement à prendre rapidement les mesures pour contraindre l'industrie à remplacer le procédé de blanchiment avec un agent chloré par le procédé plus sûr et moins cher du blanchiment à l'oxygène.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'OPPOSITION DU SYNDICAT AU FRANCHISAGE DES BUREAUX DE POSTE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, les Canadiens souhaitent et méritent un service postal fiable. Or voilà que nous sommes menacés par les 23 000 membres du Syndicat des postiers du Canada d'une interruption de service. Ce syndicat s'oppose farouchement au franchisage des bureaux de poste, tandis que le conseil d'administration de la Société canadienne des postes soutient que c'est absolument indispensable pour réduire les coûts et éliminer le déficit.

En cette époque où tout évolue rapidement, il est essentiel que les compagnies disposent de l'autorité nécessaire pour gérer leurs affaires avec efficacité. A la fois cependant, elles ont également la grande responsabilité de protéger les droits des travailleurs. Voilà pourquoi j'exhorte la Société canadienne des postes et le Syndicat des postiers du Canada à poursuivre leurs négociations.

Je trouve réconfortante la déclaration conjointe du négociateur en chef de la Société, M. Harold Dunstan, et du président du Syndicat, M. Jean-Claude Parrot, comme quoi ils s'emploient activement à régler leur différend, car les Canadiens ne toléreront pas une interruption du service postal.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LA PRÉSUMÉE INFILTRATION DES SYNDICATS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, d'après des sources dignes de foi, le Service canadien du renseignement de sécurité a eu recours à des agents et à des indicateurs payés pour s'infiltrer dans divers organismes notamment la CEQ, l'Alliance de la Fonction publique, le Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile et, plus récemment, la Fédération du travail de la Colombie-Britannique. Les membres de cette Fédération respectée trouvent ce furetage immoral, illégitime et entièrement inapproprié et inacceptable. Elle jette un discrédit injustifié sur les membres de la Fédération.

Nous avons constaté un comportement de ce genre auparavant. La Commission McDonald lançait l'avertissement suivant au sujet de «l'effet glacial que peut avoir le recours intempestif aux informateurs sur la libre circulation des idées dans des institutions telles que les syndicats ouvriers.» Elle ajoutait que le gouvernement donne trop peu de directives et néglige de réexaminer les politiques du service de sécurité en ce qui concerne les syndicats.